

2CFormations

*Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros*

*Siège social : 4 Avenue Laurent Cely - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE
880 535 497 R.C.S. NANTERRE*

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 09 MAI 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,
Le neuf mai, à 15 h 30,

Monsieur Christopher CERCEAU, demeurant au 40 Rue Jean Jaurès à PECQUENCOURT (59146), propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales d'un (1) euro composant le capital social de la société 2CFormations,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique, décide de transférer le siège social du 4 Avenue Laurent Cély à ASNIERES SUR SEINE (92600) au 32 Rue de Paris à BOULOGNE BILLANCOURT (92100), à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 32 Rue de Paris – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

M. Christopher CERCEAU
Gérant – Associé Unique

